MESSAGE À L'ATTENTION DES RÉSIDENTS de Kearns QUI UTILISENT LE RÉSEAU MUNICIPAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Le présent avis a pour but de vous informer que l'avis de faire bouillir l'eau émis le **10 avril 2022** a été levé.

Les résultats d'analyses d'échantillons d'eau révèlent que la qualité de l'eau du réseau municipal d'approvisionnement en eau potable est propre à la consommation.

Ce qu'il faut faire une fois que l'avis de faire bouillir l'eau est levé :

- **!** Laissez couler l'eau froide du robinet pendant 10 minutes avant de l'utiliser.
- ! Faites couler l'eau des fontaines pendant 10 minutes avant de les utiliser.
- ! Passez les adoucisseurs d'eau au cycle de régénération.
- ! Videz et remplissez les chauffe-eau dont la température est inférieure à 45 degrés Celsius (normalement, il faut régler la température à 60 degrés Celsius).

Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le bureau municipal de Kearns au 705-634-2145 ou avec les Services de santé du Timiskaming au 647-4305.

Services de santé du TIMISKAMING Health Unit